

Transparency International sur la sellette

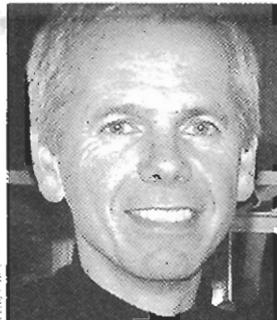
Comment mesurer la corruption ?

L'indice de la corruption de Transparency International (TI) est la référence pour mesurer le degré de corruption d'un pays. Le Réseau international pour la justice fiscale (Tax Justice Network, TJN) le conteste : concentré sur les pots-de-vin au détriment de l'évasion fiscale et des transferts illégaux de capitaux, il conduit à une géographie déformée de la corruption, favorable aux places financières du Nord. Débat entre Anne Schwöbel, directrice de Transparency International Suisse, et John Christensen, directeur du Tax Justice Network à Londres.

Le Tax Justice Network reproche à Transparency International de mesurer la corruption d'une manière sélective. Quelle est votre définition de la corruption ?



Anne Schwöbel (Transparency International) : La corruption, c'est lorsque quelqu'un abuse d'une situation de confiance, afin d'obtenir un avantage privé injustifié. Cela va des petites attentions à des fonctionnaires aux gros pots-de-vin à des membres du gouvernement. Nous prenons en compte non seulement ceux qui les acceptent, mais aussi ceux qui les versent.



John Christensen (Tax Justice Network) : Cette définition est trop étroite. Pour nous, les activités de corruption sapent les institutions publiques et le système qui régleme notre société. Les pots-de-vin en font partie, mais aussi l'évasion fiscale, les prix de transfert intra-entreprise, etc. Nous mettons l'accent sur les activités qui corrompent, sur l'action de corrompre.

Transparency International mesure la corruption à l'aide de deux indices différents. L'un porte sur la perception et l'autre sur l'octroi (voir encadré). Ces indices comprennent-ils les activités dont parle John Christensen ?

Anne Schwöbel (TI) : Non. L'« indice de perception de la corruption » examine le versant de la demande de corruption, alors que l'« indice de corruption des pays exportateurs » analyse celui de l'offre. Si nous élargissions la définition de la corruption, en tenant compte de l'évasion fiscale ou de la fuite des capitaux, cela modifierait notre concept. L'inclusion de la fraude fiscale dans le premier indice signifierait que nous ne nous concentrerions plus sur les acteurs, mais que nous devrions intégrer des données beaucoup plus complexes. Cela pourrait également avoir comme effet de réduire l'acceptation de la Convention de l'OCDE contre la corruption, qui est absolument nécessaire.

John Christensen (TJN) : L'approche étroite pratiquée par Transparency International, l'OCDE et la Banque mondiale, a conduit à une déformation de la réalité. Il en a résulté une géographie de la corruption où les pays africains se retrouvent en tête, les moins corrompus étant les grandes places financières du Nord.

Or, celles-ci sont toutes des paradis fiscaux. De nombreuses personnalités des pays en développement trouvent cela offensant. Cette conception étriquée de la corruption cache les intérêts des pays riches de l'OCDE et des multinationales. Pour ceux-ci, les pots-de-vin ne sont que de simples coûts. C'est une vision occidentale, non une approche globale. L'indice de Transparency International ne tient pas compte des autres problèmes importants liés à la corruption, qui touchent les pays en développement. Un débat global et une lutte intégrale contre la corruption doivent inclure l'évasion fiscale, les prix de transfert intra-entreprise et les mouvements illégaux de capitaux.

Transparency International est-elle aveugle face au rôle joué par le système financier international dans la corruption ?

Anne Schwöbel (TI) : Pas du tout ! Notre concept intègre les deux faces de la corruption, les destinataires et les payeurs. Il faut reconnaître que nous devrions peut-être mettre davantage en évidence le rôle des complices sur le versant de l'offre. Mais nous sommes déjà critiques en dénonçant la propension des entreprises des pays de l'OCDE, y compris de la Suisse, à payer des pots-de-vin à l'étranger. Bien que ces Etats aient ratifié la convention, ils ne la mettent pas en œuvre.

Petit glossaire

L'indice de perception de la corruption (CPI) est composé à partir d'un grand nombre de sondages effectués auprès d'experts, d'entrepreneurs et d'analystes spécialisés qui évaluent la corruption dans le secteur public de 163 pays. Transparency International publie cet indice annuellement depuis 1995.

L'indice de corruption des pays exportateurs (ICPE) examine l'octroi de la corruption. Il mesure la propension des entreprises des 30 plus grands pays exportateurs à payer des pots-de-vin à l'étranger. Transparency International a publié cet indice pour la troisième fois en 2006 (après 1999 et 2002).

La Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption (1997) interdit le versement de pots-de-vin aux agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. Elle oblige les pays membres à engager des poursuites pénales. Dans son droit pénal, la Suisse distingue entre la corruption et l'octroi ou l'acceptation d'« avantages », qui sont punis moins sévèrement.

BG

John Christensen (TJN) : L'« indice de corruption des pays exportateurs » est très complexe et n'est pas publié régulièrement. Il n'a reçu aucun écho dans les médias internationaux. Lors de la publication de votre indice de perception, pas un seul article ne le mentionnait parmi les 120 que nous avons collectés dans la presse internationale. Il est donc sans importance. Le message est toujours le même : les pays les plus corrompus sont les Etats africains. De son côté, l'indice de perception se limite à une seule pratique : le paiement de pots-de-vin. C'est un concept étroit de nature légale. Il rend les choses confuses pour l'opinion publique et oriente le débat dans une fausse direction. Les gens pensent que la corruption égale verser des pots-de-vin, sans plus !

Anne Schwöbel (TI) : Cela va changer ! Lorsque nous publions l'indice de perception, nous critiquons aussi ceux dont le rôle rend possible ou autorise la corruption. Par exemple, les places financières de la Suisse ou de Londres, qui doivent devenir plus transparentes et renforcer leurs règles juridiques. Les pays industrialisés ont une responsabilité et participe à un funeste cercle vicieux.

Le Tax Justice Network parle d'une « deuxième phase » dans la lutte contre la corruption...

John Christensen (TJN) : Il n'est pas possible de modifier l'indice de perception de Transparency International pour y intégrer le rôle des complices. C'est pour cela que nous proposons un indice alternatif et complémentaire : l'« indice de transparence financière » (*Financial Transparency Index*). Il vise à établir un classement des pays à partir de critères et statistiques clairement établis, indiquant dans quelle mesure ils rendent possibles ou encouragent des pratiques de corruption. L'indice inclura des services comme le secret bancaire et les filiales off-shore, mais aussi la non-transparence sur les responsables de trusts et fondations, le refus d'échange d'information en matière fiscale, etc. Nous élaborons actuellement un concept et invitons Transparency International à y collaborer.

Transparency International en fera-t-elle partie ?

Anne Schwöbel (TI) : Personnellement, je salue cette initiative, car je reconnais que notre indice de perception est trop limité à certains égards. Chaque discussion autour du problème de la corruption est positive. Un tel indice pourrait compléter nos travaux et être une nouvelle pièce du puzzle. Il montrerait un autre aspect de la problématique. Je peux m'imaginer que Transparency International soutiendra l'initiative du Tax Justice Network. Car nous estimons également que l'évasion fiscale et les pratiques off-shore posent problème. Mais nous devons également faire attention : nous avons déjà deux indices. Un troisième ne sera-t-il pas source de confusion ? Quels en seraient les objectifs ?

*Débat mené par Bruno Gurtner,
président du Tax Justice Network*

Pour en savoir plus :

www.transparency.org ou www.transparency.ch,
www.taxjustice.net.

La Norvège contre l'évasion fiscale internationale

La Norvège veut être à la pointe de la lutte contre la fuite illégale de capitaux. Elle a proposé à la Banque mondiale de réaliser une étude – financée par elle – sur le rôle des paradis fiscaux dans l'évasion fiscale et de capitaux. Le président de la Banque mondiale Robert Zoellick a accepté. La Norvège entend aussi promouvoir ce thème au sein du groupe des pays engagés dans les mécanismes innovants de financement du développement. Elle collabore dans ce sens avec le Tax Justice Network présidé par Alliance Sud. **BG**

Initiative pour le rapatriement des capitaux « volés »

L'ONU et la Banque mondiale vont aider les pays en développement à rapatrier les capitaux transférés illégalement à l'étranger. « Celui qui vole l'argent des pauvres ne doit plus trouver de havre dans le monde », a déclaré le président de la Banque mondiale Robert Zoellick. Il estime les flux mondiaux d'argent sale issus de la criminalité, de la corruption et de l'évasion fiscale entre 1 et 1,6 milliard de dollars par an. La Suisse a salué l'initiative, mais s'est bien gardée de mentionner les milliards provenant de l'évasion fiscale des pays en développement et qui sont placés dans nos banques. **BG**

Avec l'argent, on peut faire mieux qu'amasser encore plus d'argent.

C'est pourquoi la BAS soutient
des projets durables.



**BANQUE
ALTERNATIVE**
Investir autrement.

www.bas-info.ch

Nous pensons déjà à demain. Veuillez m'envoyer:

- Des documents d'information
- Une demande d'ouverture de compte
- Un bulletin de souscription d'actions BAS
- Un bulletin de souscription d'obligations d'encouragement

Nom _____

Rue, n° _____

NPA, localité _____

Envoyer à: Banque alternative BAS | Représentation romande
rue du Petit-Chêne 38 | c.p. 161 | 1001 Lausanne | tél. 021 319 91 00
bas-info@abs.ch | www.bas-info.ch | ou Bureau genevois d'information
Nathalie Ruegger | tél. 022 800 17 15